

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF380

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 42

À l'alinéa 4, après les mots : « une aide », substituer au mot :

« de »

les mots :

« accordée par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.